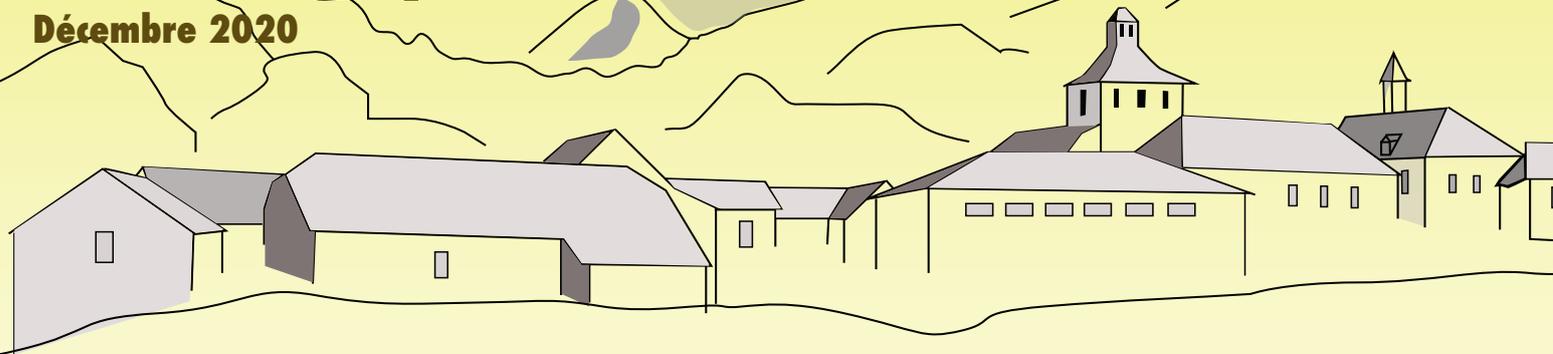


Bulletin municipal

Décembre 2020



Alors que se termine 2020, cette année très particulière, je voudrais, une nouvelle fois, saluer l'ensemble des électeurs de la commune d'Accous qui ont participé massivement en juin dernier à ce moment essentiel de la vie démocratique de notre village que sont les élections municipales. Malgré des circonstances difficiles liées à la pandémie, le taux exceptionnel de 89 % de votants a été atteint. Au nom des onze élus, je tiens à vous adresser nos plus chaleureux remerciements pour cet engagement qui nous oblige tous.

Durant le mandat municipal à venir pour lequel vous nous avez donné la majorité le 29 juin, le logiciel de fonctionnement de notre équipe, pour reprendre une expression entendue durant la campagne, sera celui que nous avons défendu depuis le début. Nous serons dans le dialogue, la communication, l'échange, l'écoute et la disponibilité. Six mois sont passés depuis cette élection. Comme nous nous y étions donc engagés, voici un premier bilan de ces semaines écoulées à travers un bulletin que nous essaierons d'éditer le plus régulièrement possible.

Tout d'abord sachez que, tous les lundis matins, maire et adjoints se réunissent avec les services techniques pour établir le programme de la semaine, mettre en place les interventions et répondre, dans la mesure du possible, aux sollicitations et demandes arrivées en mairie. Cahier de doléances et secrétariat sont à votre disposition pour nous faire remonter vos suggestions, vos remarques, vos critiques ou vos propositions d'améliorations.

De ces échanges sont sortis un certain nombre de réflexions ou d'interventions dont ce bulletin vous présentera les principaux acquis.

Parallèlement, des travaux et réflexions ont été engagés et des études mises en place, notamment en urgence pour l'église d'Accous. D'importants chantiers seront à programmer pour les années à venir. Vous trouverez dans ce bulletin un état de l'avancement de certains dossiers.

Je vous souhaite de passer les fêtes dans les meilleures conditions possibles en espérant que 2021 nous permette de retrouver la convivialité, la joie des échanges et des rencontres dans un climat sanitaire apaisé.

Dans l'attente de ces moments de partage, soyez prudents, respectez les gestes barrières et le port du masque tant que nous ne serons pas débarrassés de ce virus.

Dany Barraud
Maire d'Accous

Délégations, commissions et groupes de travail

Durant l'été, le conseil municipal a procédé à la mise en place des différentes délégations et commissions.

Pour le centre communal d'action social (CCAS), le conseil d'administration, outre le maire, est composé de quatre élus : Santi Cappicot, Annie Lespinasse, Xavier Larrensou et André Guiraute et de quatre membres nommés en dehors du conseil à savoir Hélène Crespo, Martine Guiraute, Olivier Conchez et Serge Puyaubreau.

Le conseil municipal a désigné Eric Bergez pour représenter la commune au SIVOM d'Aspe, André Asserquet à l'IPHB et au syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques, Annie Lespinasse au conseil d'école et François Moulia à l'association des communes forestières.



© Photo Annie Lespinasse

Eric Bergez représentera par ailleurs la commune au syndicat des gaves et Dany Barraud à la communauté des communes du Haut-Béarn. Enfin, le 2 octobre 2020, le conseil municipal a mis en place les différentes commissions communales. La commission d'appel d'offres, obligatoire pour décider de l'attribution de marchés publics supérieurs à 40000 €, est composée d' Eric Bergez, André Asserquet et Joseph Cazenave avec, comme suppléants, Annie Lespinasse, François Moulia et André Guiraute. Il a aussi été décidé de créer trois commissions consultatives : «Animation, vie culturelle, sports et loisirs », «Aménagement et gestion du patrimoine communal » et «Agriculture, forêt et pastoralisme ». L'ensemble des membres du conseil en fait partie, sans aucune

obligation de participation. Ces commissions consultatives peuvent créer des groupes de travail associant des personnalités extérieures compétentes sur le domaine d'études retenu. Par exemple, la commission « Animation, vie culturelle, sports et loisirs » s'est réunie et a mis en place un groupe d'une vingtaine de personnes qui travaille à l'organisation des fêtes de fin d'année.

Une commission sur le patrimoine communal devrait se tenir en début d'année 2021 pour créer un groupe de travail et de suivi des travaux projetés sur l'église d'Accous.

École

Cet été, quelques travaux ont été réalisés à l'école d'Accous et certains sont encore programmés pour la fin de l'année, notamment pour faciliter les opérations de nettoyage liées au coronavirus. Les protocoles sanitaires décidés par le ministère de l'éducation nationale nous ont aussi amenés à faire de nombreux achats de produits désinfectants, gels, et masques afin d'assurer une sécurité au mieux de nos capacités. La municipalité tient à ce propos à souligner la qualité et le professionnalisme dont font preuve enseignants et personnels de la commune pour permettre aux enfants de poursuivre sans accroc leur parcours pédagogique. Enfin, un effort a été fait cette année pour remettre en état les ordinateurs de l'école, acquérir des casques pour les enfants, équiper les classes d'un vidéoprojecteur et d'un écran de télévision plus en adéquation avec les techniques de communication actuelles.

Gîtes Carricart, Despouirins et Lhers

Depuis plusieurs années, la commune avait en projet la revalorisation des gîtes communaux et du gîte d'étape Despouirins. Sept appartements communaux ont été restaurés et terminés récemment. Un gîte au logement Carricart a été aménagé pour les personnes handicapées

et a obtenu en septembre le label permettant l'accueil de ce public.

Il restait donc à traiter le gîte d'étape et de séjour.

En février 2020, avec l'aide du CAUE 64, le dossier d'aménagement du gîte d'étape Despourrins a été bouclé et une première demande de subvention a été faite par la commune auprès du conseil général des Pyrénées-Atlantiques. En septembre, le conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord au plan de financement. Les demandes de subvention ont donc



© Photo Eric Bergez

été déposées auprès de l'Etat et de la Région Nouvelle Aquitaine. Trois tranches sont prévues.

La première concernera l'isolation thermique du gîte Despourrins, la seconde la construction d'un bâtiment à l'arrière pour accueillir des touristes en situation de handicap ; la dernière portera sur l'aménagement paysager du site des jardins et l'accès au public de ces terrains.

A Lhers, suite au passage de la commission de sécurité en juin, il a fallu réaliser quelques adaptations et travaux électriques afin de répondre aux problèmes soulevés. La municipalité a souhaité en profiter pour prévoir des travaux de rénovation des façades, protection des containers poubelles, et d'isolation thermique des locaux.

Les interventions devraient se poursuivre en 2021 avec des travaux sur la plomberie et le chauffage afin d'optimiser les coûts de fonctionnement de ce gîte.

Enfin, les fortes pluies de l'automne ont montré la nécessité de mieux protéger le secteur contre des risques de débordement. Une étude est en cours pour conforter les protections.

Églises et chapelles d'Accous, Jouers, Lhers et St-Christau

Parmi les édifices communaux qui méritent notre attention, il y a les églises de la commune. Vous avez noté que depuis juin 2020, la porte latérale nord de la façade de l'église Saint-Martin est interdite d'accès. Une énorme fissure traversante est visible à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice. Suite au passage de divers experts et aux avis divergeant sur les causes de ce problème, nous avons pris contact avec l'architecte des bâtiments de France. La visite accomplie en août, nous a montré que d'autres soucis existaient : nombreuses fissures sur les murs, au plafond, importantes entrées d'eau ayant abimé le pilier sud de l'église et une partie de la rambarde de la tribune, son plancher et le plafond, nombreuses gouttières provoquant des détériorations des plafonds et des murs. Plutôt que d'engager des travaux ponctuels qui ne résoudraient pas les causes des désordres consta-



© Photo Martine Lacouts-Loustalet S.O

tés, nous avons confié une étude générale de l'église au cabinet d'architectes du patrimoine « Lavigne » à Pau. Il doit effectuer un état des lieux, un bilan complet des problèmes et faire des propositions chiffrées et phasées des travaux à réaliser. Dès que le rapport sera rendu, une présentation publique des constats sera organisée avec les architectes afin de vous informer des suites qui seront données à ce bilan. Déjà, des contacts ont été pris avec le frère Pierre Moulia pour mobiliser la communauté chrétienne et nous aider dans des opérations

de rénovation qui seront longues et coûteuses. Une réflexion identique devra être menée sur l'église de Jouers où l'humidité ambiante attaque progressivement les planchers et les murs de la sacristie ainsi que le cadran solaire de la façade. Là, des aides pourront être demandées au ministère de la culture puisque le bâtiment est inscrit sur la liste supplémentaire des monuments historiques.

Enfin pour Saint-Christau, des tables de pique-nique ont été acquises et installées dans ce lieu naturel remarquable et un nettoyage général du secteur est à programmer au printemps dans le cadre d'une journée citoyenne. L'idée est de remettre en valeur la source, de rouvrir des espaces de visibilité sur le paysage et de réinstaller la cloche d'origine, aujourd'hui remise depuis plusieurs années chez un artisan. Cela sera aussi l'occasion de revoir la signalétique et les chemins de randonnée d'accès au site.

Aménagement des routes et chemins de la commune

Comme vous avez pu le noter, dès notre élection, nous avons souhaité poursuivre l'amélioration des routes et chemins communaux. Dans le cadre du contrat de marché liant la commune à Eurovia pour cinq ans (2016-2021), nous avons fait réaliser le goudronnage de la route de Jouers à Bedous, de celle du carrefour de l'ancienne nationale au Foyer de vie, de l'espace devant la salle communale de Lhers et des chemins communaux derrière le Permayou et de Debath Lespoune. Des défauts dans la réalisation en 2018 du chemin Borde de Haut à Lhers étant apparus, nous avons demandé à l'entreprise de reprendre, à ses frais, l'aménagement. Nous avons aussi achevé les transferts de propriété, au profit de la commune, de trois chemins privés à Lhers, opération engagée par l'ancienne municipalité après la prise en charge par la commune du goudronnage de ces chemins en 2018.

Nous devrions poursuivre nos efforts sur Jouers en 2021 en regoudronnant la route reliant le carrefour du lotissement du Pouey à Jouers et

en achevant la réfection de la voirie sur le village lui-même. Des aménagements vont être aussi étudiés au niveau de Ludopia afin de sécuriser ce secteur et éviter d'éventuels accidents ou chutes dans le parc de loisir situé en contrebas de la route. Enfin, pour réduire la vitesse des véhicules dans le village, des ralentisseurs seront installés.

Des études et devis sont aussi en cours pour rénover et remettre en état la piste de Bergout ainsi que les pistes d'accès au décollage du parapente en liaison avec l'association Accous d'Ailes et la Fédération de vol libre qui envisagent aussi d'améliorer l'accès au site de décollage, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Enfin une importante opération d'élagage, le long des chemins d'Aoulet, Saint-Christau et Bergout, est programmée pour cet hiver afin de dégager l'ensemble des bordures et éviter qu'à chaque tempête ou coup de vent les branches ou les arbres ne viennent couper les lignes téléphoniques ou encombrer les routes. Parallèlement, la société Orange est régulièrement relancée pour la réparation d'une douzaine de poteaux. Deux viennent de l'être récemment au carrefour de la route d'Aoulet et du bourg.

Pastoralisme

Le vendredi 11 septembre avait lieu sur les hauteurs d'Accous la réception des travaux réalisés à la cabane de Lapassa et sur la source voisine. En présence du maire, du premier adjoint, de Laure Gros du Centre départemental de l'élevage ovin, de Jean-Yves Arribe de l'IPHB et de l'architecte responsable des travaux, Fré-



© Photo Eric Bergez

déric Abbadie, les représentants des différents financeurs, dont Louis Oillarburu de la DDTM et Nadine Cabanne du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, ont procédé aux contrôles nécessaires. Le projet « aire et abri de traite » initié en 2011 par le conseil municipal a été financé grâce au programme régional de mise en valeur des espaces pastoraux par le FEADER et le Conseil régional à hauteur de 70 % de financements publics. Une aire de traite de 60 m², un abri de traite avec local d'électrification solaire permettant aux bergers, Jeanine Loustau et Jacques Bernat, de traire à l'abri des intempéries, ont été construits à l'automne 2019 par les entreprises Hur Xenda, Casanave et Helibéarn dont la représentante, Sandra Paul assistait à la réception. Les représentants du Syndicat départemental d'énergie du département des Pyrénées-Atlantiques et son président M. Bidégaray, ont pu constater la qualité de ces nouvelles installations qui offrent une très grande autonomie aux bergers.

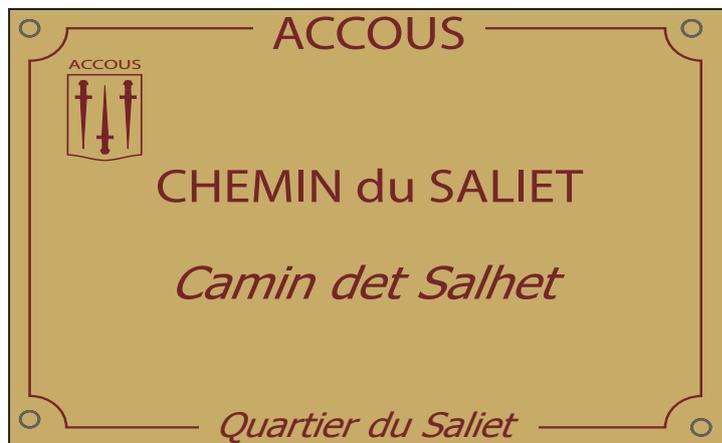
Le projet « captage et desserte en eau » initié en 2018 suite à de mauvaises analyses d'eau récurrentes, a été financé grâce au programme régional de mise en valeur des espaces pastoraux par le FEADER et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques à hauteur de 70 % de financements publics. Les travaux ont été réalisés à l'automne 2019 par les entreprises Hur Xenda et Hélibéarn. Une eau de qualité (analyse d'eau conforme réalisée en 2020) et en quantité suffisante permet désormais aux bergers d'avoir une ressource pérenne.

En 2021, nous devrions poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux des sources, notamment à Bergout, la Laiterine et au Caillaou et mettre en sécurité l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau chaude des cabanes communales.

Dénomination des rues et quartiers de la commune

Bien qu'aucune obligation réglementaire n'existe, les services de l'État invitent les communes à mettre à jour leur adressage en procédant à la dénomination des voies et à la numérotation. Dès 2013, la commune a commencé à travailler sur les noms de rues d'Accous. Plu-

sieurs réunions permirent d'établir une liste en rapport avec les noms mentionnés sur l'ancien cadastre ou conservés dans les mémoires. Le conseil municipal a ensuite délibéré afin d'arrêter la liste des noms de la voirie publique. Grâce à un adressage précis, cette opération



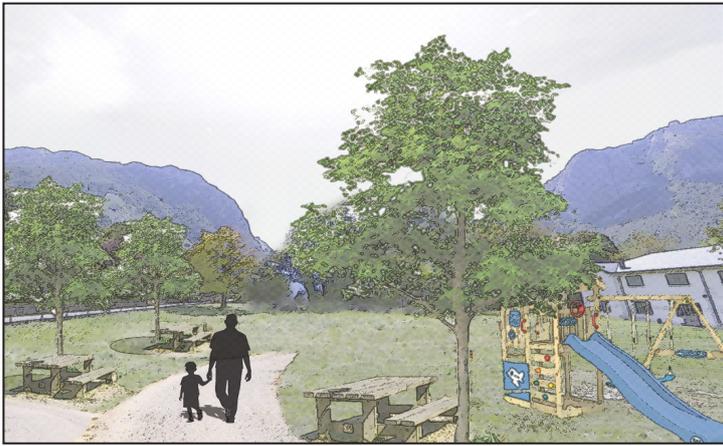
© Infographie Eric Bergez

d'identification des chemins et des rues va faciliter le travail des services de secours, de la Poste, et bientôt des installateurs de la fibre optique, mais aussi de tous les services de livraison. Dès la validation par les services du cadastre des noms retenus, un courrier vous sera adressé qui précisera votre adresse et n° de maison. Les panneaux de nom de rues seront installés début 2021. Ils seront bilingues (français-béarnais) grâce à l'aide apportée par Serge Mauhourat, Pierre Salles et Jean-Jacques Garcet-Lacoste.

Qu'ils en soient vivement remerciés.

Une aire de repos et détente

Après trois ans de négociation, l'ex-colonie de vacances de la gare, « La Gentiane » a été vendue pour permettre le développement de l'entreprise « La Bodega ». La commune ayant conservé le terrain en bordure de route, celui-ci sera aménagé en aire de repos pour l'été prochain. Murs de clôture enlevés, il offrira des tables de pique-nique et un espace de stationnement limité en bordure du terrain. Des fruitiers y seront plantés dès cet hiver pour offrir, d'ici quelques années, pommes, prunes, noix et châtaignes aux habitants et visiteurs de passage. Les berges de la Berthe continueront à être entretenues par la Gaule Aspoise qui a,



© Infographie Eric Bergez

de plus, installé un lieu d'initiation à la pêche pour les jeunes.

Travaux sur la Berthe

Les dernières intempéries du mois d'octobre ont occasionné des dégâts sur la berge de la Berthe.

Le talus a été emporté sur une dizaine de mètres mettant en péril l'ancien lavoir. Sachant que la réglementation interdit tout travaux dans les cours d'eau du 15 novembre au 15 mars, il était urgent d'intervenir.

Une dérogation a été obtenue auprès des services de la DDTM pour dépassement de la date jusqu'au 28 novembre.

C'est l'entreprise Miramont de Bedous qui a été retenue pour ce chantier de remise en état de la berge.



© Photo Eric Bergez

De la gestion de nos déchets

Nous avons assisté cet été à un afflux inhabituel de visiteurs. Une des conséquences a été la gestion difficile des déchets pour laquelle la commune a dû demander à la communauté des communes l'ajout de bacs jaunes au site du Pouey.

Mais cette situation particulière ne doit pas masquer le fait que, durant toute l'année, toutes les semaines, les employés municipaux doivent intervenir sur les lieux pour nettoyer le site, ramasser les déchets jetés pêle-mêle à côté des bacs. Il convient donc de rappeler que le site du Pouey n'est pas une déchèterie mais à l'origine un point de regroupement pour les habitants de Saint-Christau et Aoulet ! La déchèterie intercommunale est présente, pour la vallée, à Bedous. Au village le ramassage des sacs jaunes est le jeudi matin, des sacs gris le vendredi.

Par ailleurs Accous est encore l'une des très rares communes à maintenir l'enlèvement des



© Photo Dany Barraud

déchets verts le vendredi matin. Mais, s'il vous plait, pas de plastique, de grillage, de papier avec les déchets verts. Pensez aussi aux employés communaux; tâchez de rassembler ces déchets dans des sacs, bacs ou poubelles pour éviter qu'ils ne soient souillés par les excréments d'animaux. Enfin, nous vous rappelons que pour les encombrants (réfrigérateurs, machines à laver, etc.), il est possible de les faire enlever par la commune en laissant un message au préalable au secrétariat de mairie ou en envoyant un sms en précisant votre nom, au 06 71 57 19 77.

Des réunions publiques seront organisées en

2021 avec la communauté des communes pour mettre en place un système plus efficace de collecte, notamment en période estivale. Mais il convient que chacun fasse un effort pour respecter les zones de dépôt et les principes du tri.

Sachez que chaque habitant du Haut-Béarn produit 586 kg de déchets par an et qu'absence ou mauvais tri observés dans un camion de ramassage entraîne un refus du centre de tri, un envoi à l'usine d'incinération.

Le surcoût pour la communauté des communes a été de 88 965 € en 2019 et donc pour nous puisque ce coût est répercuté sur les taxes que nous payons tous. En moyenne 15 % à 20 % des camions sont refusés, à nous tous de faire mieux pour éviter cela.

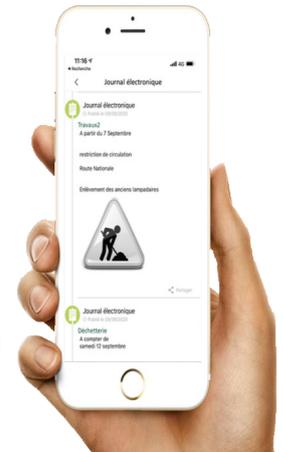
Le rapport d'activité du Sictom pour 2019 est consultable en ligne :

www.sictom-hautbearn.com

En effet, vous pourrez installer sur votre smartphone ou tablette numérique une application qui vous mettra directement en lien avec les

Les alertes notifications

A chaque nouveau message envoyé par la mairie, les administrés sont alertés en temps réel par une notification



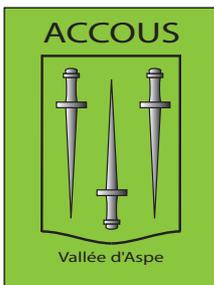
informations pratiques de la Mairie. Par exemple, les infos du quotidien concernant les horaires, les coupures de réseau (eau, EDF...) vous seront signalées sous la forme d'une notification. De la même façon vous pourrez remonter certaines informations en signalant par exemple un incident ou un besoin (chute d'arbre, ramassage objets encombrants...)

Communication

Afin d'améliorer les moyens de communication avec les administrés, la commune proposera dès le début d'année 2021 un nouveau moyen d'échange.

**ATTENTION
NOUVEAUX HORAIRES
EN 2021**

Mairie



8h à 12h mardi à vendredi
9h à 12h samedi

téléphone : 05 59 34 71 10

mail : mairie@accous.fr

site internet : www.accous.fr

Agence Postale



14h à 17h lundi et mardi
14h à 17h jeudi et vendredi
9h à 12h samedi

téléphone : 05 59 34 89 52

COMMUNICATION SICTOM DE LA CCHB

1. Les masques de protections Covid-19 ne vont pas dans la collecte sélective !



Suite à une recrudescence de la présence de masques dans la collecte sélective (capots jaunes et sacs jaunes) et afin de protéger les agents de collectes et de tri, le Sictom de la Communauté de Commune du Haut- Béarn souhaite rappeler ce message important:

Mouchoirs, masques, gants usagés : jetez-les dans un sac fermé avant de le mettre aux ordures ménagères (sacs noirs) JAMAIS dans votre bac de tri.

2 . Prévention des déchets... ce qu'il faut savoir



Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets, d'éviter l'utilisation de produits dangereux et de diminuer leur nocivité.

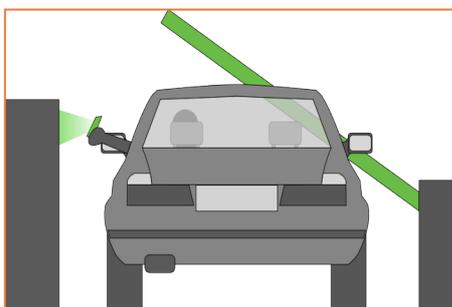
Chaque habitant du Haut-Béarn produit 586 kg de déchets par an. Comment réduire ces déchets ?

A la maison : Je composte mes déchets biodégradables de cuisine et de jardin ; Je donne mes livres, vêtements ou petits

meubles en bon état ; Je répare mes appareils pour prolonger leur durée de vie ; J'achète d'occasion, j'emprunte ou je loue ; Je colle un « stop-pub » sur ma boîte aux lettres.

Lors de mes achats : Je choisis des produits durables et réparables ; Je réduis le gaspillage alimentaire en achetant la quantité juste et le bon produit ; Je favorise les produits locaux ou avec un logo environnemental ; Je préfère les appareils sans pile, sinon j'utilise des piles rechargeables ; Je choisis des produits avec moins d'emballages.

3. Contrôle d'accès en déchèterie



À partir du second trimestre 2021, Un badge d'accès, fourni par le Sictom de la CCHB, sera indispensable pour accéder aux déchèteries. Une carte sera distribuée à chaque foyer durant le premier trimestre selon des modalités qui restent à définir avec chaque commune.

Ainsi les agents auront une plus grande disponibilité et pourront consacrer plus de temps à leur véritable fonction de conseil auprès des usagers. Cela permettra une qualité de tri nettement améliorée qui, par conséquent, limitera un

sur-tri qui génère de nouveaux coûts. Car l'objectif est de répondre à une obligation réglementaire de gestion statistique tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement, sans faire supporter au contribuable local des dépenses que nous pouvons éviter.

La collectivité ne restera pas sans réponses face aux situations particulières. Ainsi seront pris en compte les événements qui pourraient concourir à une utilisation plus importante de la déchèterie (déménagement, vide maison, travaux importants effectués par le particulier...).

Un doute ? Une question ? Contactez le Sictom au 05 59 39 55 10